



Pendant liquidation le bien immobilier

Par **anital**, le **16/01/2008** à **19:00**

J ai entendu parler qu'il y a une clause de revente du bien a mettre dans le procès de liquidation.

le notaire en fait etat

qu' elle est c'est clause ou loi

que doit je faire pour la faire valoir

en plus si vous pouvait me dire si je doit faire des démarches du fait que j'ai "mie ma fille a la porte" en attendant la procédure de MR

merci